



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 2 décembre 2024 à 19 h 34 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6

Sont absentes :

Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-12-425)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, avec l'ajout du point 7.7 *Comité consultatif d'urbanisme - Nomination*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-12-426)

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h36 et se termine à 19h45.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h45 à 20h17.

---

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h17 et se termine à 20h39.

---

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2024

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 14 novembre 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

(2024-12-427)

Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire et à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 5 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors des prochaines séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération le 5 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution pour la séance ordinaire du 5 décembre de l'agglomération;

D'EXPRIMER une orientation défavorable relativement au sujet suivant de la séance extraordinaire du 5 décembre de l'agglomération:

- CAX-241205-4.1 Adoption de la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2025 (SD-2024-3090)

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue des séances du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Loïc Blancquaert : Commission de l'environnement et de l'aménagement
- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration et Commission de la sécurité publique
- Pascale Mongrain : Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Le conseiller Loïc Blancquaert s'absente à 20 h 47.

---

#### Avis de motion – Règlement de taxation 2025

Le conseiller Francis Le Chatelier donne un avis de motion à l'effet que le projet de *Règlement relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2025 (2024-238)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise:

- à imposer et à prélever la taxe foncière générale et toute compensation pour l'exercice financier 2025;
- à fixer les dates d'échéance des versements payables.

Le projet de règlement 2024-238 est déposé.

---

Avis de motion – Règlement d'emprunt – Reconstruction du chalet et de la piscine Alexandra

La conseillère Julie Bourgoïn donne un avis de motion à l'effet que le projet de *Règlement décrétant une dépense de 8 140 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la reconstruction du chalet et de la piscine Alexandra (2024-239)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction du chalet et de la piscine Alexandra, au montant de 8 140 000 \$.

Le projet de règlement 2024-239 est déposé.

---

(2024-12-428)

Adoption – Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, la conseillère Liette Michaud a donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement *modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise notamment à:

- retirer la notion du moment de silence au début de la séance;
- permettre à un membre du conseil de participer à distance à une séance du conseil à certaines conditions prévues à l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;
- ajuster les pénalités pour quiconque trouble l'ordre et le décorum lors d'une séance du conseil;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement 2024-197-1 modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-429)

Adoption – Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2025

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, la conseillère Stéphanie Verreault a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2025 (2024-237)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise à ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts dans la Ville afin de refléter les coûts encourus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les changements suivants ont été apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption:

Annexe A

- ajout d'un tarif de 32,00 \$ pour la location d'un écran projecteur pour la durée de l'activité à la section 2.2 CENTRE DE LOISIRS
- ajout d'un tarif de 230,00 \$ pour le camp spécialisé Fou de nature à la section 2.5 CAMPS DE JOUR
- réduction du coût d'inscription pour la ligue junior intercité 40-0 (8 semaines) à 325,00 \$ par personne à la section 2.6 SECTEUR SPORTIF sous-catégorie TENNIS
- ajustement du minimum de 3 heures pour la présence d'un technicien de sonorisation au 81, rue Hooper à la section 4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER
- augmentation du coût pour la démolition nécessitant l'autorisation du comité de démolition à 5 000,00 \$ à la section 5.4 PERMIS DE DÉMOLITION
- augmentation du coût pour l'étude d'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble à 3 000,00 \$ à la section 5.7 ÉTUDE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)
- augmentation du coût des vignettes de stationnement délivrées pour trois ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 à 300,00 \$ et des vignettes de stationnement délivrées pour deux ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026 à 200,00 \$ à la section 5.11 AUTORISATIONS DIVERSES

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER le *Règlement 2024-237 concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2025.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Loïc Blancquaert revient dans la salle à 20 h 51.

---

(2024-12-430)

Adoption – Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, la conseillère Virginie Dostie-Toupin a donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais* (2024-236) serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise notamment à:

- soustraire à certaines exigences du règlement, l'utilisation d'engrais, notamment, la visite de l'immeuble par l'autorité responsable, et l'installation d'affiches sur l'immeuble;
- remplacer l'ingrédient « Benzovindiflupyr » par le « Fluxapyroxad » à l'annexe 1.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER le *Règlement 2024-236-1 modifiant le règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 16 octobre au 15 novembre 2024 pour les sommes respectives de 9 507 520,60 \$ et de 2 337 462,43 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services;

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 4 novembre au 2 décembre 2024.

(2024-12-431)

Signature de la convention collective de travail – Employés cols blancs SCFP 306

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER la mairesse, le directeur général, la directrice des services administratifs, la chef des ressources humaines et le directeur culture et loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Lambert, la convention collective de travail des employés cols blancs à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 306, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-432)

Renouvellement du contrat 24DAPP25 – Entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs – Association de soccer de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 12 février 2024, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2024-02-040, décidé de conclure une entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'*Association de soccer de Saint-Lambert* pour la période du 29 février 2024 au 28 février 2025 avec deux options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction de la culture et des loisirs* souhaite se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE RENOUVELER l'entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'*Association de soccer de Saint-Lambert* pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 28 février 2026, pour une valeur de 74 464,28 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-722-00-529;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-433)

Adjudication du contrat 24CL01 – Services d'entretien ménager de la bibliothèque municipale

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADJUGER le contrat n° 24CL01 ayant pour objet les services d'entretien ménager de la bibliothèque municipale à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Entretien Mana inc.*, sur la base des tarifs mensuels apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026 étant de 68 833,23 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-871-00-522;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-12-434)

---

Adjudication du contrat 24TP07 – Entretien des systèmes de ventilation

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADJUGER le contrat n° 24TP07 ayant pour objet l'entretien des systèmes de ventilation à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *9367-4976 Québec inc. (Service Climatech)* sur la base des tarifs apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période du contrat, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 étant de 65 303,50 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-801-00-522;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-12-435)

---

Adjudication du contrat 24GN14 – Remplacement de l'éclairage du terrain de soccer du parc Préville

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADJUGER le contrat n° 24GN14 ayant pour objet le remplacement de l'éclairage du terrain de soccer du parc Préville à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *9329-0146 Québec inc. (Groupe M.Potvin)*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 105 970,16 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-700-18-720;



D'AUTORISER le Directeur des finances et trésorier à appliquer en réduction du financement de ce projet le montant de toute subvention obtenue, s'il y a lieu;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-436)

Services bancaires – Renouvellement de l'entente de tarification

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE RENOUVELER l'entente de tarification avec la *Banque Nationale* pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027, la dépense étant estimée à 29 070 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-132-11-895;

D'AUTORISER le Directeur des finances et trésorier à signer l'entente de tarification;

D'AUTORISER le Directeur des finances et trésorier à ouvrir une marge de crédit, selon les besoins de liquidités de la Ville;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-437)

Résiliation du contrat 20ENV03 – Travaux d'élagage et d'haubanage

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER, en date du 31 décembre 2024, la résiliation du contrat de service n° 20ENV03 octroyé à l'entreprise *Émondage SBP* relativement aux travaux d'élagage et d'haubanage;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), les membres du conseil ont l'obligation de procéder au dépôt de leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et tous les conseillers ont été proclamés élus le 12 novembre 2021;

Il est procédé au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de la mairesse Pascale Mongrain et des conseillers Claude Ferguson, Julie Bourgoin, Loïc Blancquaert, Liette Michaud, Stéphanie Verreault, Francis Le Chatelier, Alexandrine Lamoureux-Salvas et Virginie Dostie-Toupin.

---

(2024-12-438)

### Vente de la maison Marsil

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite vendre la maison Marsil, et ce, selon les conditions les plus avantageuses pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le produit de cette vente soit utilisé à des fins d'immobilisations futures;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER la mise en marché de la propriété sise au 349, rue Riverside, connue sous le nom de la maison Marsil; immeuble désigné comme étant le lot numéro 2 115 296 du Cadastre du Québec;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à cette mise en marché de la maison Marsil selon la valeur marchande et selon les modalités les plus avantageuses pour la Ville;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-439)

### Nomination du responsable de la sécurité informatique pour la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT QUE Anik Fortin, actuellement nommée comme responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec, a quitté ses fonctions à la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de la sécurité informatique est autorisée à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme d'amélioration de l'habitat pour un employé ou une employée de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE NOMMER Youki Cropas, chef de division développement du territoire, à titre de responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-440)

Modification de la signalisation dans divers stationnements municipaux

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la modification de la signalisation dans le stationnement de l'hôtel de ville pour les 21 espaces à proximité de l'avenue Argyle afin de permettre le stationnement pour une période de 8 heures;

D'AUTORISER la modification de la signalisation dans le stationnement du parc Saint-Denis pour l'ensemble des 27 espaces afin de réserver le stationnement pour les usagers de la Soleillerie et pour les employés de la Ville du lundi au vendredi entre 8 heures et 18 heures;

D'AUTORISER la modification de la signalisation dans le stationnement du 31-35, avenue Fort pour l'ensemble des 52 espaces afin de réserver le stationnement pour les employés de la Ville du 15 novembre au 31 mars et de 6 heures à 18 heures du lundi au vendredi entre le 1<sup>er</sup> avril et le 14 novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-441)

Ajout d'un panneau d'arrêt sur le boulevard Plamondon – Intersection avenue de Navarre

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER l'ajout de panneaux d'arrêt sur le boulevard Plamondon à l'intersection de l'avenue de Navarre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-442)

Comité de gestion des déplacements – Nomination

CONSIDÉRANT QU'un poste citoyen est vacant au comité de gestion des déplacements (CGD);

CONSIDÉRANT QUE la candidature de la citoyenne madame Catherine Duprey a été retenue à la suite de son étude par le comité;

CONSIDÉRANT la *Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc*;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

DE NOMMER madame Catherine Duprey à titre de membre citoyen au Comité de gestion des déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-443)

Comité consultatif d'urbanisme - Nomination

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ACCUEILLIR la démission de la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER le conseiller Claude Ferguson à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 2 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2024-12-444)

PIIA – 312, Union – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312, boulevard de l'Union, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-445)

PIIA – 826, Oak – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 13 novembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 826, avenue Oak, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-446)

PIIA – 771, Green – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 771, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-447)

PIIA – 219, Logan – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 219, rue Logan, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-448)

PIIA – 1645, Victoria – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 1645, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-449)

PIIA – 639, Victoria – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 11 novembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage pour le remplacement des enseignes commerciales du bâtiment situé au 639, avenue Victoria, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-450)

PIIA – 639, Victoria – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 11 novembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 639, avenue Victoria, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-451)

PIIA – 639, Victoria – Café-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement d'un café-terrace pour le bâtiment situé au 639, avenue Victoria, selon la documentation soumise par le requérant le 24 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-452)

PIIA – 197, Riverside – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage, soit le remplacement des enseignes et la repeinture de leurs structures sur le site (enseignes sur poteaux et la canopée) pour la propriété située au 197, rue Riverside, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-453)

PIIA – 769, Houde – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 769, boulevard Houde, selon la documentation soumise par le requérant le 29 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



(2024-12-454)

PIIA – 1101, Victoria – Équipements mécaniques

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment, ainsi que les écrans visuels et acoustiques autour des équipements mécaniques pour le bâtiment situé au 1101, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-455)

PIIA – Waterhouse – 115, 121 et 127, Saint-Denis – 1 et 3, Waterman –  
Modification et transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la modification et la transformation des façades d'un nouveau bâtiment situé à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-456)

PIIA – Waterhouse – 115, 121 et 127, Saint-Denis – 1 et 3, Waterman –  
Équipements mécaniques

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'équipements mécaniques sur le toit d'un bâtiment ainsi que l'installation d'écrans visuels et acoustiques autour des équipements mécaniques pour un nouveau bâtiment situé à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-457)

PIIA – 230, des Landes – Transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 230, avenue des Landes, selon la documentation soumise par le requérant le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-12-458)

Premier projet de résolution – PPCMOI – 640, Pine – Usage

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble visant à autoriser l'ajout de deux (2) logements supplémentaires au sous-sol d'un bâtiment situé au 640, avenue Pine;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2023-223)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER le premier projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 2 117 016 du Cadastre du Québec, situé au 640, avenue Pine, en vertu du *Règlement 2023-223 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), à savoir autoriser l'ajout de deux (2) logements supplémentaires au sous-sol d'un bâtiment existant ainsi qu'un logement existant en droit acquis pour un total de six (6) logements ce qui contrevient aux normes d'usage et aux normes de la zone RB-1, telles que définies dans l'annexe 2 du *Règlement de zonage 2024-215*, qui n'autorise pas l'usage d'habitation de plus de trois (3) logements;

QUE toutes les dispositions prévues aux règlements municipaux d'urbanisme qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution sont applicables au projet particulier;

DE TENIR, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par celle-ci sur le premier projet de résolution, le 17 décembre 2024 à 18h45 au 81, rue Hooper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-12-459)

---

Second projet de résolution – PPCMOI – 125, Riverside – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de résolution d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant sur les lots 2 626 963 et 2 391 222 du Cadastre du Québec situés au 125, rue Riverside, tel que déposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2023-223);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 novembre 2024 à 19h00;

CONSIDÉRANT QU'aucune question ni commentaire n'a été posé;

CONSIDÉRANT le changement suivant apporté entre le premier projet de résolution et le second projet de résolution soumis pour adoption, à savoir que la superficie d'implantation est équivalente à 110% plutôt qu'à 78,28%;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin  
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER le deuxième projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur les lots 2 626 963 et 2 391 222 du Cadastre du Québec (125, rue Riverside), en vertu du *Règlement 2023-223 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), à savoir l'agrandissement du bâtiment unifamilial ayant une superficie d'implantation équivalant à 110% de la superficie de l'implantation du bâtiment existant, contrevenant à la norme permettant d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial d'un maximum de 50%, malgré la note 11 de la grille des usages et des normes, zone RA-9 du *Règlement de zonage 2024-215*;

D'ASSUJETTIR l'autorisation du projet particulier aux conditions suivantes, à savoir:

- 1- Toutes surfaces de stationnement extérieures doivent être perméables;
- 2- Plan paysage - les eaux pluviales doivent être gérées sur le site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h08 et se termine à 21h37.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 21h38 à 21h39.

---

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 21h39.

---

---

Pascale Mongrain  
Mairesse

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière